



Bureau du Directeur général des élections

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-33

ISBN 0-660-61471-5



**BUREAU DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES
ÉLECTIONS**

**BUDGET DES DÉPENSES
2001-2002**

**UN RAPPORT SUR LES PLANS
ET LES PRIORITÉS**

L'HONORABLE DON BOUDRIA, C.P., DÉPUTÉ
MINISTRE D'ÉTAT ET LEADER DU GOUVERNEMENT
À LA CHAMBRE DES COMMUNES

TABLE DES MATIÈRES

Section I – Le message du directeur général des élections	1
Déclaration de la direction	2
Section II – Vue d’ensemble de l’organisme	3
Quoi de neuf.....	3
Mandat, rôles et responsabilités	3
Objectifs du programme.....	5
Contexte de la planification.....	5
Priorités stratégiques.....	5
Principaux partenaires de coprestation	5
Facteurs politiques, sociaux et économiques	6
Dépenses prévues de l’organisme.....	7
Section III – Plans, résultats, activités et ressources	9
Renseignements détaillés sur les secteurs d’activité.....	9
Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d’activités et de ressources connexes.....	10
1. Conduite des scrutins.....	11
2. Préparation aux scrutins et améliorations.....	12
3. Éducation du public, information et soutien.....	14
Section IV – Renseignements financiers	17
Section V – Autres renseignements	19
Législation administrée par le Bureau du directeur général des élections	19
Liste des récents rapports exigés par la loi et rapports de l’organisme.....	19
Coordonnées	20
Index	21

SECTION I – LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS



Immédiatement après la 37^e élection générale, le 27 novembre 2000, Élections Canada s'est résolument mis à la tâche en vue du prochain scrutin, qu'il s'agisse d'une élection partielle, d'un référendum ou même d'une autre élection générale. Parer à toute éventualité électorale fait partie intégrante de notre mandat, et les Canadiens et les Canadiennes s'attendent à ce que nous soyons prêts en tout temps.

L'efficacité d'Élections Canada dans la planification, la gestion et l'administration des élections est essentielle au succès du processus démocratique fédéral. Les candidats, les partis politiques et les électeurs canadiens comptent sur nous pour obtenir des indications et des renseignements exacts, fiables et impartiaux. Les électeurs se fient à nous pour recevoir de l'information claire et compréhensible au sujet du vote et pour garantir la confidentialité et la sécurité de leur bulletin quand ils votent.

Le présent rapport énonce les résultats qu'Élections Canada entend atteindre en 2001-2002. Dans certains domaines, nos plans demeurent relativement semblables d'une année à l'autre; les progrès sont graduels et dépendent en partie des nouveautés législatives et des scrutins tenus durant l'année. D'autres visent de nouveaux engagements.

En 2001-2002, nous achèverons une évaluation en profondeur de la dernière élection générale, non pas simplement du point de vue de l'organisme, mais aussi de celui des directeurs du scrutin (grâce à des rapports et à des réunions visant à dresser un bilan postélectoral exhaustif) et des électeurs canadiens (au moyen de vastes sondages), entre autres.

Le Canada jouit, au terme d'une constante évolution, d'un système électoral équitable, accessible, transparent, moderne et efficient. Je m'engage personnellement à soutenir le processus continu d'amélioration et de réforme du système électoral, qui a valu au Canada sa réputation internationale de modèle dans le domaine de la démocratie électorale.

Nous entendons devenir l'organisme électoral le plus moderne et innovateur au monde. C'est un privilège pour moi de servir le Parlement et la population canadienne ainsi que de diriger une équipe dynamique aux talents multiples qui fait preuve d'un dévouement exceptionnel afin de maintenir et de renforcer le processus démocratique du Canada.

Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections du Canada

Déclaration de la direction

Déclaration de la direction

Un rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Je soumetts, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2001-2002 du Bureau du directeur général des élections.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats escomptés de l'organisme;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____
Agent financier supérieur

Date : _____

SECTION II – VUE D'ENSEMBLE DE L'ORGANISME

Quoi de neuf

Le projet de loi C-2, qui a reçu la sanction royale le 31 mai 2000, présentait une nouvelle *Loi électorale du Canada* qui visait à rendre le système électoral fédéral plus accessible, équitable et transparent. La nouvelle Loi est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2000, après que le directeur général des élections eut publié dans la *Gazette du Canada* un avis que les préparatifs nécessaires à la mise en œuvre de la Loi étaient terminés.

L'élection générale du 27 novembre 2000 s'est déroulée en vertu de la nouvelle Loi, qui apportait des modifications dans un certain nombre de secteurs, notamment la publicité électorale par des tiers, les règles relatives au financement des partis politiques enregistrés et des candidats, les sondages électoraux et la publicité, les contributions à la campagne, la sollicitation et les affiches électorales. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, voir le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca).

Mandat, rôles et responsabilités

Le Parlement a chargé le directeur général des élections, à titre de mandataire indépendant, d'être prêt à tout moment à conduire les élections générales, les élections partielles et les référendums fédéraux; de mettre en œuvre des programmes d'information et d'éducation de l'électorat; et de prêter son soutien aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales.

Le Bureau du directeur général des élections, communément appelé Élections Canada, administre le système électoral fédéral en conformité avec la *Loi électorale du Canada*, la *Loi référendaire*, la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et les lois constitutionnelles.

Le directeur général des élections (DGE), qui dirige Élections Canada, est nommé par résolution de la Chambre des communes. Il relève directement du Parlement et est totalement indépendant du gouvernement et des partis politiques. Le DGE est secondé dans son travail par le directeur général adjoint des élections. Nommé par le gouverneur en conseil, ce dernier assume les pouvoirs et exerce les fonctions qui lui sont délégués par le DGE.

Le DGE nomme un commissaire aux élections fédérales qui veille au respect et à l'application des dispositions de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*. Le commissaire peut mener une enquête ou intenter des poursuites de son propre chef ou s'il reçoit une plainte par écrit alléguant qu'une infraction a été commise.

Énoncé de mission

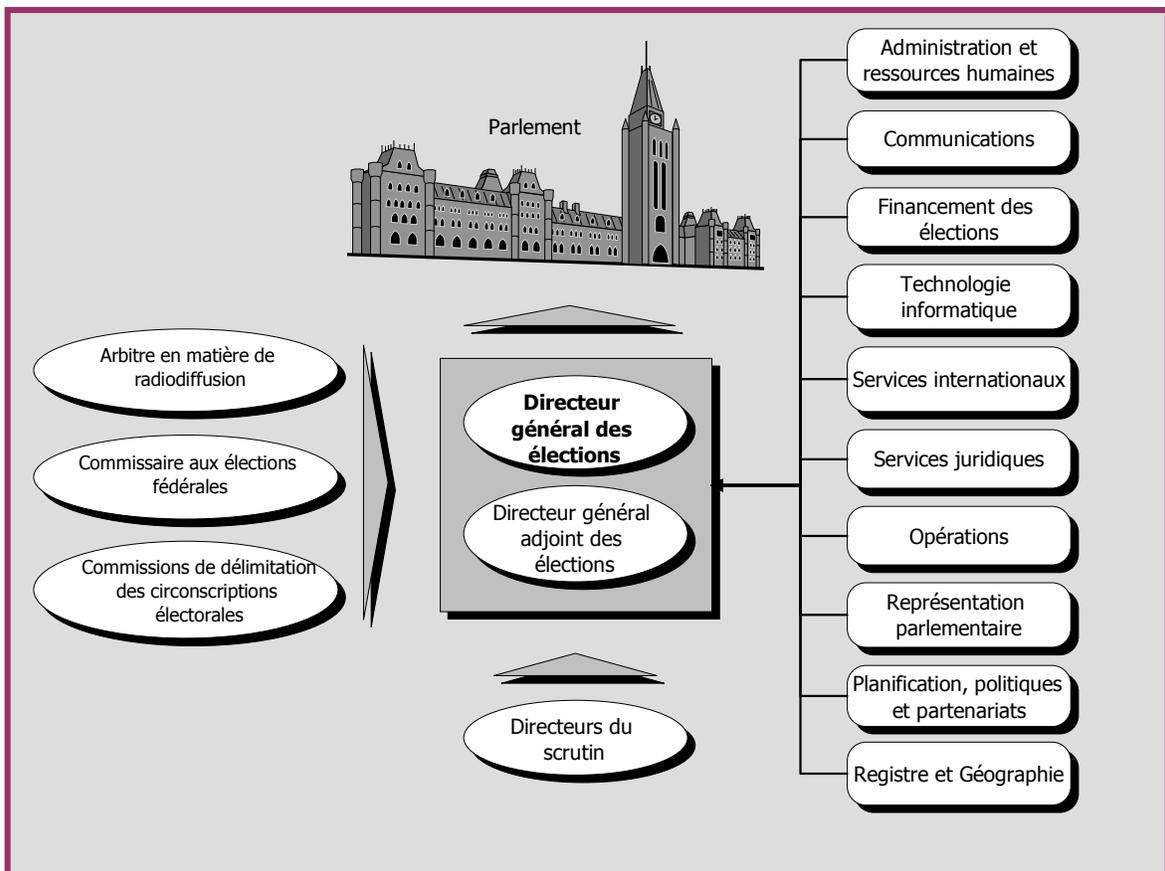
Élections Canada a pour mission de faire preuve d'excellence et de leadership en matière électorale. Grâce au précieux travail de ses employés et des fonctionnaires électoraux, l'organisme répond aux besoins de l'électorat et du législateur de manière novatrice, rentable et professionnelle.

Le DGE nomme aussi un arbitre en matière de radiodiffusion qui répartit le temps d'émission gratuit et payé entre les partis politiques enregistrés pendant l'élection générale ou entre les comités référendaires dans le cas d'un référendum, selon une formule fixée dans la législation pertinente.

Élections Canada fournit un large éventail de compétences et de services techniques aux commissions de délimitation des circonscriptions fédérales et il établit et rembourse les frais des commissions. Il fournit aussi aux comités parlementaires les services nécessaires dans le cadre des examens de la législation ainsi que des activités et du budget d'Élections Canada.

Le DGE peut compter sur l'appui de 10 directions, qui s'acquittent des tâches liées à la préparation et à la conduite des scrutins. Les directeurs du scrutin, nommés par le gouverneur en conseil, sont responsables de l'administration du processus électoral dans chacune des 301 circonscriptions. La figure ci-après montre la structure et les rapports hiérarchiques de l'organisme.

Figure 1 – Structure organisationnelle



Objectifs du programme

Les objectifs du programme d'Élections Canada tels qu'ils ont été présentés dans la Partie II du *Budget des dépenses* sont les suivants : assurer à l'électorat canadien la possibilité d'exercer son droit de suffrage aux élections des députés, en conformité avec la *Loi électorale du Canada*; assurer le respect et l'application de toutes les dispositions de la *Loi électorale du Canada*; calculer le nombre de députés à la Chambre des communes à attribuer à chacune des provinces, aux termes de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* et conformément aux dispositions des lois constitutionnelles; et fournir l'aide technique, administrative et financière aux 10 commissions de délimitation des circonscriptions électorales (soit une pour chaque province) établies en conformité avec la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*.

Contexte de la planification

Au cours des trois prochaines années, les activités en coopération avec nos partenaires de coprestation et certains facteurs politiques, sociaux et économiques influenceront sur nos plans et nos priorités stratégiques.

Priorités stratégiques

Les trois priorités stratégiques actuelles d'Élections Canada sont directement liées à ses trois principaux engagements en matière de résultats :

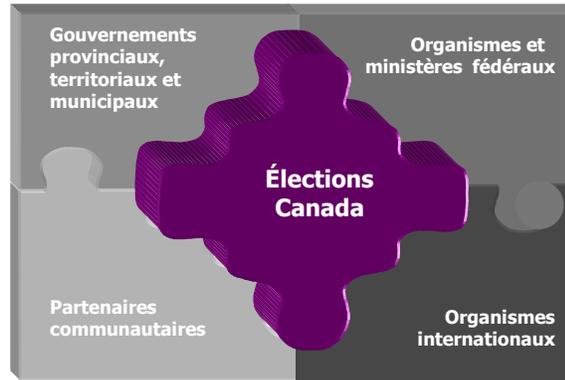
- ❑ conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral;
- ❑ maintenir un état de préparation permettant de tenir des scrutins à tout moment et améliorer la prestation des services électoraux;
- ❑ exécuter des programmes d'éducation et d'information du public et fournir du soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales, à ses partenaires et à d'autres intervenants.

Principaux partenaires de coprestation

Pour réaliser ses programmes, Élections Canada collabore avec des partenaires stratégiques dans les secteurs suivants :

- ❑ *organismes électoraux, gouvernements et organismes du secteur public des paliers provincial, territorial et municipal* : mise en commun de renseignements aux fins du Registre national des électeurs et de la Base nationale de données géographiques;

- *autres organismes et ministères fédéraux* : Statistique Canada pour la Base nationale de données géographiques; l'Agence des douanes et du revenu du Canada et Citoyenneté et Immigration Canada pour la mise à jour du Registre national des électeurs; le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et l'Agence canadienne de développement international pour l'assistance électorale professionnelle et technique à l'étranger;
- *partenaires communautaires* (écoles canadiennes, musées, bandes des Premières nations et organisateurs d'événements locaux) : éducation et information du public au sujet du processus électoral;
- *organismes internationaux* (Nations Unies, *International Foundation for Election Systems* et *International Institute for Democracy and Electoral Assistance*) : contribution à des études, conférences et recherches internationales en matière électorale.



Facteurs politiques, sociaux et économiques

Face aux constants changements politiques, sociaux et économiques, Élections Canada doit adapter rapidement et efficacement ses politiques, ses programmes et ses technologies.

Le cycle opérationnel de l'organisme est fonction de l'intervalle entre les scrutins fédéraux. Comme cet intervalle n'est pas fixé d'avance, la durée du cycle varie. En raison de l'incertitude qui en résulte, la planification pose un défi car l'organisme doit toujours être prêt à conduire un scrutin en tout temps, qu'il s'agisse d'une élection partielle, d'une élection générale ou d'un référendum. Élections Canada doit continuellement se tenir au fait des événements et des tendances sur la scène parlementaire et politique, afin de prévoir aussi longtemps à l'avance que possible les situations pertinentes à la préparation aux scrutins.

Les fluctuations de l'effectif comptent parmi les principaux défis administratifs de l'organisme. À l'approche d'un scrutin, l'effectif d'Élections Canada à Ottawa peut passer de 200 à plus de 600 personnes. En outre, les directeurs du scrutin recrutent à l'échelle du pays 160 000 travailleurs temporaires, qu'il faut former, superviser et doter de fournitures de bureau et à qui il faut assurer un soutien administratif, en vue de soutenir le processus électoral. Afin de relever le défi, les cadres de l'organisme doivent déployer une vaste gamme de talents et de compétences.

Élections Canada doit tenir compte de divers facteurs démographiques, notamment le vieillissement de l'électorat, sa diversité culturelle croissante, le nombre de Canadiens ayant une limitation fonctionnelle, la grande mobilité des électeurs, les difficultés de lecture et d'écriture de certains Canadiens et la connaissance des langues officielles du Canada.

Il doit également composer avec des facteurs économiques comme la pénurie de main-d'œuvre spécialisée disponible pour une courte période électorale et les attentes plus élevées sur le plan des salaires et de la rémunération en général.

Dépenses prévues de l'organisme

Élections Canada fonctionne selon deux autorisations de financement : les crédits administratifs (qui couvrent les salaires des employés permanents à temps plein) et l'autorisation législative (qui couvre toutes les autres dépenses, y compris les coûts de préparation, de conduite et d'évaluation des scrutins et des programmes permanents d'éducation publique). L'information financière présentée dans ce rapport tient compte de ces deux autorisations, et les résultats, activités et ressources prévus se rapportent au programme dans sa totalité.

En mai 2000, l'organisme a obtenu l'autorisation d'accroître ses affectations au titre des crédits administratifs afin de convertir 156 postes temporaires en postes de durée indéterminée. Ces postes seront financés par une réduction égale et compensatoire de l'autorisation législative de sorte qu'il n'y aura aucune répercussion sur le cadre financier.

Le sommaire des données financières comprend les deux éléments suivants :

- la prévision des dépenses réelles de l'organisme pour l'exercice en cours (*Prévision des dépenses*);
- les dépenses prévues de l'organisme au début de l'année financière (*Dépenses prévues*).

La prévision des dépenses pour 2000-2001 reflète les prévisions les plus justes possible du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant, y compris les dépenses ayant trait aux élections partielles dans St. John's-Ouest, Kings-Hants et Okanagan-Coquihalla et à l'élection générale de novembre 2000.

Dépenses prévues de l'organisme

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003 ³	Dépenses prévues 2003-2004 ³
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	33 735	36 538	15 238	15 238
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	–	–	–	–
<i>Moins</i> : Recettes disponibles	–	–	–	–
Total du Budget principal des dépenses	33 735	36 538	15 238	15 238
Rajustements ²	172 087	–	–	–
Dépenses nettes prévues	205 822 ¹	36 538	15 238	15 238
<i>Moins</i> : Recettes non disponibles	–	–	–	–
<i>Plus</i> : Coût des services reçus sans frais	2 743	3 304	3 345	3 385
Coût net du programme	208 565	39 842	18 583	18 623
Équivalents temps plein (ETP)⁴	371	210	210⁵	210⁵

¹ Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.

² Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

³ Dans les dépenses budgétaires prévues au Budget principal des dépenses, un montant de un million de dollars par exercice au-delà de 2001-2002 a été inscrit pour indiquer que l'organisme pourrait engager des dépenses en vertu de la *Loi électorale du Canada*, de la *Loi référendaire* ou de la *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales*. Ces dépenses et les fonds supplémentaires requis pour exécuter les responsabilités de l'organisme en vertu de la loi seront financés au besoin en vertu de l'autorisation législative.

⁴ Les besoins en personnel sont mesurés en termes d'équivalents temps plein (ETP). Un ETP correspond au nombre d'heures travaillées chaque semaine de l'année par un employé, que l'on calcule en divisant le nombre d'heures assignées réellement travaillées par le nombre d'heures de travail prévues à l'horaire.

⁵ Les besoins en ETP aux termes de l'autorisation législative n'ont pas été indiqués pour les exercices postérieurs à 2001-2002. Les ETP requis par l'organisme pour exécuter ses responsabilités conformément à la loi seront ajoutés au besoin en vertu de l'autorisation législative.

SECTION III – PLANS, RÉSULTATS, ACTIVITÉS ET RESSOURCES

Renseignements détaillés sur les secteurs d'activité

La partie II du *Budget des dépenses* énonce deux secteurs d'activité — Élections et Administration — qui reflètent les deux autorisations de financement selon lesquelles Élections Canada fonctionne traditionnellement.

Élections

- *Loi électorale du Canada* – Direction et surveillance générales de la conduite administrative des élections, y compris la formation des directeurs du scrutin des circonscriptions fédérales, la révisions des limites des sections de votes et l'approvisionnement en matériel d'élection à transmettre aux directeurs du scrutin lorsqu'il y a lieu, l'émission de directives et de lignes directrices aux candidats, aux partis politiques et aux tiers, l'application de toutes les dispositions de la Loi et le versement des paiements réglementaires aux officiers d'élections, aux vérificateurs, aux partis politiques et aux candidats dans les cas précisés par la Loi.
- *Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales* – Assigner par province le nombre de députés à la Chambre des Communes et transmettre ces renseignements à ces 10 commissions de délimitation des circonscriptions électorales. Fournir aux 10 commissions des données statistiques, des cartes géographiques et de la documentation. Fournir la compétence financière et taxer tout compte relatif aux salaires ou à d'autres dépenses soumis par les 10 commissions afin d'être payés à même le Trésor.
- *Législation référendaire* – Direction et surveillance générales de la conduite administrative d'un référendum, y compris la formation des directeurs du scrutin des circonscriptions fédérales, la révision des limites des sections de vote et l'approvisionnement en matériel de référendum à transmettre aux directeurs du scrutin. Lorsqu'il y a lieu, l'émission de directives et de lignes directrices aux comités référendaires, dans les cas précisés par la Loi.

Administration

- La gestion des opérations de l'administration centrale et des fonctions légales assignées au Directeur général des élections en dehors d'une période électorale. Celles-ci incluent l'examen et l'étude des mécanismes électoraux et des dispositions de la Loi relatives aux dépenses d'élection, la compilation et la préparation de rapports réglementaires et statistiques et de manuels d'instructions à l'intention du personnel électoral, des candidats et des partis politiques.

La présente section décrit nos plans, priorités et activités sous les trois principaux engagements d'Élections Canada en matière de résultats.

Principaux engagements en matière de résultats, de résultats escomptés, d'activités et de ressources connexes

Élections Canada s'efforce d'atteindre trois résultats principaux au service des Canadiens et des Canadiennes. Ils sont résumés dans le tableau ci-après.

Principaux engagements d'Élections Canada en matière de résultats

<i>Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes :</i>	<i>Viser les résultats suivants :</i>
des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral	<ul style="list-style-type: none"> ❑ des scrutins équitables et transparents qui se déroulent dans le cadre des exigences constitutionnelles et juridiques et conformément à celles-ci ❑ des programmes efficaces de conformité et d'application ❑ des scrutins qui éliminent les obstacles à la participation et facilitent l'accès au processus électoral ❑ la diffusion en temps opportun de renseignements électoraux complets
un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux	<ul style="list-style-type: none"> ❑ un personnel et des fonctionnaires électoraux bien formés, ainsi que des systèmes, des bases de données, de l'équipement et des mécanismes électoraux à jour et prêts à servir ❑ l'élaboration de processus à la fois économiques et adaptés aux besoins des intervenants
des programmes d'éducation et d'information publique ainsi que du soutien en matière électorale de haute qualité, accessibles en temps utile au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales, aux partenaires et aux autres intervenants	<ul style="list-style-type: none"> ❑ des processus électoraux mieux connus de la population, particulièrement des personnes et des groupes les plus susceptibles d'avoir des difficultés à exercer leurs droits démocratiques ❑ l'accès opportun des intervenants à des renseignements, à des conseils, à des produits et à du soutien de grande qualité, conformément aux normes établies

1. Conduite des scrutins

<i>Engagement principal en matière de résultats</i>	Conduire des élections et des référendums fédéraux qui préservent l'intégrité du processus électoral
<i>Dépenses prévues en 2001-2002</i>	579 000 \$ Des dépenses additionnelles seront effectuées en 2001-2002 pour les activités liées à l'élection générale de 2000.

<i>Résultat escompté</i>	Des scrutins équitables et transparents qui se déroulent dans le cadre des exigences constitutionnelles et juridiques et conformément à celles-ci
--------------------------	--

Activités connexes

En 2001-2002, Élections Canada :

- examinera les rapports financiers des 1 808 candidats, des 11 partis politiques enregistrés, du parti suspendu et de 48 tiers à l'élection générale, afin de vérifier leur conformité avec les dispositions de la *Loi électorale du Canada* relatives au financement et d'établir le montant du remboursement dû aux 685 candidats et aux cinq partis politiques enregistrés qui y sont admissibles;
- achèvera toutes les activités résultant de l'élection générale, notamment l'évaluation postélectorale et les sondages auprès des électeurs, des Canadiens autochtones, des jeunes, des partis politiques enregistrés, des tiers, des candidats, des universitaires et des médias;
- publiera les rapports financiers annuels des partis politiques enregistrés et les rapports de dépenses électorales des candidats, des partis politiques enregistrés et des tiers pour l'élection générale de novembre 2000.

<i>Résultat escompté</i>	Des programmes efficaces de conformité et d'application
--------------------------	--

Activités connexes

En 2001-2002, le commissaire aux élections fédérales continuera d'enquêter et de se prononcer sur les plaintes pour infractions à la *Loi électorale du Canada* en rapport avec les élections partielles et l'élection générale tenues en 2000.

<i>Résultat escompté</i>	Des scrutins qui éliminent les obstacles à la participation et facilitent l'accès au processus électoral
--------------------------	---

Activités connexes

En 2001-2002, Élections Canada entamera des recherches sur de nouvelles technologies en vue d'améliorer le processus de vote au Canada.

<i>Résultat escompté</i>	La diffusion en temps opportun de renseignements électoraux complets
--------------------------	---

Activités connexes

En 2001-2002, Élections Canada :

- ❑ publiera sur son site Web les contributions et les dépenses déclarées par les candidats, les partis politiques enregistrés et les tiers pour l'élection générale de novembre 2000;
- ❑ divulguera des renseignements exhaustifs concernant la conduite de l'élection générale, notamment les résultats électoraux par bureau de scrutin;
- ❑ continuera de surveiller et de signaler les économies de coûts résultant du recours au Registre national des électeurs;
- ❑ publiera sur son site Web les détails concernant les condamnations résultant des enquêtes du commissaire aux élections fédérales.

2. Préparation aux scrutins et améliorations

<i>Engagement principal en matière de résultats</i>	Un état de préparation permettant à l'organisme de conduire des scrutins à tout moment et d'améliorer la prestation des services électoraux
<i>Dépenses prévues en 2001-2002</i>	30 589 000 \$

<i>Résultat escompté</i>	Un personnel et des fonctionnaires électoraux bien formés, ainsi que des systèmes, des bases de données, de l'équipement et des mécanismes électoraux à jour et prêts à servir
--------------------------	---

Activités connexes

En 2001-2002, Élections Canada :

- ❑ intégrera dans ses plans les principales recommandations résultant de l'évaluation postélectorale des systèmes, fonctions et processus cruciaux pour sa mission, à la suite de l'élection générale;
- ❑ reviendra à un état de préparation permettant de tenir des élections générales, des élections partielles et des référendums, le cas échéant;
- ❑ formera les nouveaux directeurs du scrutin et aidera les directeurs du scrutin plus expérimentés à perfectionner leurs capacités et leurs connaissances;
- ❑ gardera en stock tout le matériel nécessaire à la conduite d'un scrutin;

- ❑ examinera et révisera le programme du Registre national des électeurs en fonction des leçons tirées de l'élection générale de novembre 2000;
- ❑ se préparera à produire les listes électorales préliminaires en veillant à ce que les données du Registre national des électeurs soient complètes, exactes et à jour, en y incorporant les extraits reçus régulièrement des fournisseurs de données et en comparant la qualité des données sur les électeurs aux critères établis;
- ❑ actualisera régulièrement le réseau routier, les intervalles d'adresses, les limites administratives et les références de la Base nationale de données géographiques à partir des données de sources fédérales, provinciales et privées, pour produire des cartes exactes aux fins de scrutins;
- ❑ révisera la Base nationale de données des lieux de vote éventuels en vue de l'harmoniser avec les autres systèmes et processus;
- ❑ fera tous les préparatifs nécessaires en vue de la révision des limites des circonscriptions qui devrait débiter à la mi-mars 2002.

<i>Résultat escompté</i>	Des processus économiques qui répondent aux préoccupations des intervenants
--------------------------	--

Activités connexes

En 2001-2002, Élections Canada :

- ❑ améliorera les systèmes cruciaux à sa mission pour les bureaux des directeurs du scrutin, notamment le système de révision des listes électorales en région, ainsi que les systèmes de gestion de l'information, des résultats électoraux et de paiements;
- ❑ continuera d'améliorer sa capacité de géolocaliser des adresses — le processus qui permet, dans le Registre national des électeurs, d'assigner à l'adresse d'un électeur une circonscription et une section de vote grâce aux données de la Base nationale de données géographiques;
- ❑ continuera de favoriser des partenariats avec les organismes électoraux provinciaux, territoriaux et municipaux partout au Canada en vue de partager les renseignements du Registre national des électeurs et les produits et services cartographiques;
- ❑ continuera d'entretenir des rapports avec les fournisseurs de données, notamment les organismes d'immatriculation de véhicules automobiles et de l'état civil des provinces et des territoires, et d'évaluer la capacité de nouvelles sources de données d'améliorer la qualité, la couverture et l'exactitude du registre;
- ❑ continuera de mettre en œuvre les activités prescrites dans la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, par suite d'une vérification de conformité menée par la Commission canadienne des droits de la personne, qui a conclu que l'organisme était en conformité avec la Loi;
- ❑ continuera d'adopter des principes modernes de contrôle financier;

- ❑ mettra en œuvre la Stratégie d'information financière le 1^{er} avril 2001, fonctionnera selon la méthode de la comptabilité d'exercice pour toutes les opérations et continuera d'élaborer des politiques, pratiques et systèmes de gestion financière;
- ❑ continuera de mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation des menaces et des risques qu'il a menée en 1998-1999, de concert avec son plan de reprise des activités;
- ❑ continuera de procéder à des vérifications et à des examens conformément à son plan quinquennal de vérification interne.

3. Éducation du public, information et soutien

<i>Engagement principal en matière de résultats</i>	Exécuter des programmes d'éducation et d'information du public et fournir du soutien en matière électorale au public, aux parlementaires, aux membres du Cabinet, aux commissions de délimitation des circonscriptions électorales, à ses partenaires et à d'autres intervenants
<i>Dépenses prévues en 2001-2002</i>	5 370 000 \$

<i>Résultat escompté</i>	Des processus électoraux mieux connus de la population
--------------------------	---

Activités connexes

En 2001-2002, Élections Canada continuera de :

- ❑ participer à diverses conférences d'enseignants, tenir des simulations d'élections en classe, maintenir ses campagnes axées sur les jeunes et adapter ses activités de publicité et d'éducation du public en fonction des besoins de tous ses auditoires cibles;
- ❑ actualiser son site Web de manière à fournir des renseignements électoraux à jour qui amélioreront l'accessibilité;
- ❑ réviser et améliorer ses programmes d'éducation des électeurs, notamment ceux qui sont destinés aux électeurs ayant des besoins spéciaux, afin de mieux les aligner sur les programmes scolaires provinciaux et territoriaux et sur les activités gérées par les intervenants;
- ❑ mettre à jour et améliorer son plan de communications intégrées, notamment ses relations publiques et ses stratégies de publicité;
- ❑ favoriser le partage de l'expertise et des meilleures pratiques avec les organismes électoraux canadiens;
- ❑ améliorer ses activités de communication avec les communautés, de relations avec les médias et de réponse aux demandes de renseignements du public.

Activités connexes

En 2001-2002, Élections Canada :

- continuera de fournir de l'expertise et de l'analyse techniques aux parlementaires en vue de soutenir leurs initiatives pour étudier et réviser la législation électorale;
- coordonnera les réunions du Comité consultatif des partis politiques afin de discuter de questions liées à l'administration et à la législation électorales avec les partis politiques enregistrés et les partis politiques admissibles à l'enregistrement;
- actualisera le *Compendium de l'administration électorale au Canada* pour la Conférence des fonctionnaires électoraux canadiens en 2001, publiera d'autres numéros de *Perspectives électorales* et entretiendra des rapports étroits avec le milieu universitaire en appuyant des projets reliés à des questions électorales et en y participant;
- continuera d'offrir de l'aide technique et professionnelle dans le cadre de programmes multilatéraux qui aident les nouvelles démocraties à se doter de la capacité institutionnelle voulue pour conduire des scrutins démocratiques et de renseigner les délégations étrangères en visite au Canada au sujet du système électoral canadien.

SECTION IV – RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

La prévision des dépenses pour 2000-2001 reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant, y compris les dépenses ayant trait aux élections partielles dans St. John's-Ouest, Kings-Hants et Okanagan-Coquihalla et à l'élection générale de novembre 2000.

Tableau 1 – Sommaire des paiements de transfert

(en milliers de dollars)	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002 ¹	Dépenses prévues 2002-2003 ¹	Dépenses prévues 2003-2004 ¹
Autres paiements de transfert				
Remboursement des dépenses électorales des candidats et des partis politiques	24 515	–	–	–
Total des paiements de transfert	24 515	–	–	–

¹ Aucun montant n'est fourni pour les exercices au-delà de 2001-2002 parce que les dates des scrutins futurs sont inconnues. Lorsque l'organisme aura besoin de crédits pour s'acquitter de ses responsabilités prévues par la loi, il les puisera dans son autorisation législative, le cas échéant.

Tableau 2 – Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

<i>Objectif</i>	<p>Élections Canada a pour rôle d'administrer la <i>Loi électorale du Canada</i>, dont les trois principaux objectifs sont : l'équité, la transparence et la participation. Afin de promouvoir l'équité et la participation électorales, la Loi stipule que les candidats admissibles et les partis politiques enregistrés obtiennent le remboursement de leurs dépenses électorales autorisées, selon la formule qui suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> le candidat qui est élu ou qui obtient au moins 15 % des votes valides totaux a droit au remboursement de 50 % de ses dépenses personnelles et de ses dépenses électorales réelles engagées, jusqu'à concurrence de 50 % de la limite des dépenses électorales; <input type="checkbox"/> les partis politiques qui obtiennent au moins 2 % des votes valides totaux à une élection générale, ou 5 % des votes valides dans les circonscriptions où ils soutiennent des candidats, ont droit au remboursement de 22,5 % de leurs dépenses électorales réelles engagées.
<i>Résultats prévus</i>	Des scrutins équitables et accessibles dans le contexte des exigences constitutionnelles et juridiques et en conformité avec celles-ci.
<i>Jalons</i>	Élections Canada finira d'examiner les rapports financiers des 1 808 candidats et des 11 partis politiques enregistrés à l'élection générale du 27 novembre 2000 afin de vérifier leur conformité avec les dispositions de la <i>Loi électorale du Canada</i> relatives au financement et d'établir le montant du remboursement dû aux 685 candidats et aux cinq partis politiques enregistrés qui y sont admissibles.

Tableau 3 – Coût net du programme par autorisation financière pour 2001-2002

(en milliers de dollars)	Administration	Élections et référendums	Total
Crédit 20 – Dépenses de programme	11 765	–	11 765
Législatif ¹	2 476	22 300	24 773
Dépenses nettes prévues	14 238	22 300	36 538
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>			
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	2 255	–	2 255
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le Secrétariat du Conseil du Trésor	896	–	896
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Développement des ressources humaines Canada	9	–	9
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	144	–	144
	3 304	–	3 304
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	–	–	–
Coût net du programme pour 2000-2001	17 542	22 300	39 842

¹ Comprend les dépenses d'élections, les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés et le traitement du directeur général des élections.

SECTION V – AUTRES RENSEIGNEMENTS

Législation administrée par le Bureau du directeur général des élections

<i>Loi électorale du Canada</i>	L.C. 2000, ch. 9 tel que modifié
<i>Loi électorale du Canada adaptée aux fins d'un référendum</i>	DORS/92-430 tel que modifié
<i>Loi référendaire</i>	L.C. 1992, ch. 30
<i>Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales</i>	L.R.C. 1985, ch. E-3 tel que modifié
<i>Tarif des honoraires d'élections fédérales</i>	DORS/00-227
<i>Tarif des honoraires référendaires fédéraux</i>	DORS/92-433

Liste des récents rapports exigés par la loi et rapports de l'organisme

Bureau du directeur général des élections : Rapport sur le rendement pour la période se terminant le 31 mars 2000, février 2001

Perspectives électorales, Élections Canada, janvier 2001

Élections partielles 2000 : Résultats officiels du scrutin, décembre 2000.

Rapport du directeur général des élections sur les élections partielles tenues le 11 septembre 2000 dans Kings–Hants et Okanagan–Coquihalla, novembre 2000.

Rapports des partis politiques enregistrés pour l'exercice financier 1999, août 2000.

Rapport du directeur général des élections sur l'élection partielle tenue le 15 mai 2000 dans St. John's-Ouest, juillet 2000.

Compendium de l'administration fédérale au Canada, janvier 2000.

Rapports des candidats concernant les dépenses électorales pour l'élection partielle dans Windsor–St. Clair, novembre 1999.

Ces rapports peuvent tous être consultés sur le site Web d'Élections Canada (www.elections.ca).

Coordonnées

Pour plus de renseignements :

Élections Canada
257, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1A 0M6

Téléphone

1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)
sans frais au Canada et aux États-Unis

001 800 514-6868
sans frais au Mexique

(613) 993-2975
de partout dans le monde

Pour les personnes sourdes ou malentendantes :
ATS 1 800 361-8935
sans frais au Canada et aux États-Unis

Télécopieur

(613) 954-8584

Site Web

www.elections.ca

Médias

Téléphone

1 800 267-7360
(613) 993-2224
ATS 1 800 361-8935

Télécopieur

(613) 954-8584

INDEX

A

Affaires étrangères et du Commerce international, 6
Agence canadienne de développement international, 6
Agence des douanes et du revenu du Canada, 6
arbitre en matière de radiodiffusion, 4
autorisation législative, 7-8, 17
autorisations de financement, 7, 9

B

Base nationale de données géographiques, 5-6, 13

C

candidats, 1, 3, 11-12, 17, 19
Chambre des communes, 3, 5
Citoyenneté et Immigration Canada, 6
Comité consultatif des partis politiques, 15
commissaire aux élections fédérales, 3, 11-12
commissions de délimitation des circonscriptions électorales fédérales, 3
crédit 20, 18
crédits administratifs, 7

D

Dépenses prévues, 7-8, 11-12, 14, 17
directeurs du scrutin, 1, 4, 6, 12-13

E

électeurs, 1, 7, 11, 13-14
élection générale, 1, 3-4, 6, 8, 11-13, 17
élections partielles, 3, 8, 11-12, 17, 19
électorat, 3, 5, 7

I

intervenants, 5, 9-10, 13-15

L

Loi électorale du Canada, 3, 5, 8, 11, 17, 19
Loi référendaire, 3, 8, 19
Loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales, 3, 5, 8, 19
lois constitutionnelles, 3, 5

M

mandat, 1, 9

N

nouvelles démocraties, 15

P

paiements de transfert, 17
Parlement, 1, 3
partenariats, 13
participation, 10-11, 17
partis politiques, 1, 3-4, 11-12, 15, 17, 19
préparation, 4-7, 10, 12
prévision, 8, 17
principaux engagements en matière de résultats, 5
priorités stratégiques, 5
programmes d'éducation des électeurs, 14
programmes d'information et d'éducation, 3
projet de loi C-2, 3

R

rapports financiers, 11, 17
Registre national des électeurs, 5-6, 12-13
résultats, 1, 7, 9-14

S

secteurs d'activité, 9
site Web, 3, 12, 14, 19
Statistique Canada, 6
Stratégie d'information financière, 14
systèmes, fonctions et processus cruciaux pour sa mission, 12

T

tiers, 3, 11-12